

Diagnostic de performance énergétique, audit énergétique et vente d'immeuble

#vente immobilière

#Diagnostic Performance Énergétique (DPE)

#audit énergétique

Référence : IMM-18498-518

Durée : 0.5 jour

Prix : Connectez-vous pour connaître le prix

Description

Le développement de la réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments et l'accroissement de l'exigence imposée concernant cette performance énergétique est conforme avec les objectifs fixés sur le très long terme : faire face au changement climatique et préparer le parc immobilier français au monde de demain. Cette réglementation peut sembler complexe et il est aisé de s'y perdre. Cette formation a pour objectif de mieux la comprendre.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Comprendre les enjeux de la réglementation relative à la performance énergétique du bien vendu
- Maîtriser le régime juridique de ces deux diagnostics immobiliers
- Conseiller le client selon la situation exposée

Programme de la formation

Introduction

I. Le diagnostic de performance énergétique

A. L'établissement du DPE

- 1) Les immeubles concernés
- 2) L'auteur du DPE
- 3) La durée de validité du DPE

B. Le régime juridique du DPE

- 1) Le contenu du DPE
- 2) Les situations particulières
- 3) La communication du DPE

C. Les sanctions applicables en matière de DPE

II. L'audit énergétique

A. L'établissement de l'audit énergétique

- 1) Les immeubles concernés
- 2) L'auteur de l'audit énergétique
- 3) La validité de l'audit énergétique

B. Le régime juridique de l'audit énergétique

- 1) Le contenu de l'audit énergétique
- 2) Les situations particulières
- 3) La communication de l'audit énergétique

C. Les sanctions applicables en matière d'audit énergétique

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Autre.

Pré-requis :

Aucun pré-requis

Les points forts de la formation

- Analyse de la situation exposée et mise en conformité avec la réglementation en vigueur
- Vérification de la validité du DPE ou de l'audit énergétique
- Conseils juridiques aux clients

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table

Évaluation des acquis

Les acquis de la formation seront évalués par des mises en situation pratiques pendant la formation.

Une évaluation des connaissances acquises sera également organisée afin de mesurer l'appropriation.

Pourquoi choisir cette formation

- 76 participants formés en 2024
- 101 questions écrites sur 2024
- 650 questions orales en 2024